



Dans votre article du 8 février 2009 intitulé <<Le mea culpa de la CIA>> vous vous faites le relais des responsables de l'Agglomération en citant un courrier de la compagnie CIA adressé au Président de l'Agglomération de Montpellier.

La compagnie CIA estimerait avoir été manipulée par le syndicat SUD-Solidaires Collectivités Territoriales de l'Agglomération et laisse entendre qu'elle aurait été trompée sur le but de la prestation qui lui était demandée pour le dimanche 18 janvier 2009.

Aujourd'hui, les attaques et les mensonges nous concernant se multiplient que ce soit au niveau de l'Etat ou au niveau local. Il y a bien lieu de croire que cette focalisation sur notre orientation syndicale met en évidence le peu de respect du dialogue social de la part des employeurs.

Il nous paraît indispensable de rétablir la vérité sur les termes du contrat qui nous a lié à cette compagnie le 18 janvier, pour qu'à votre tour vous vous fassiez l'écho de cette vérité. Nous vous joignons donc copie du mail adressé à la CIA le 8 janvier 2009.

Vous pourrez constater au regard de ce mail (antérieur au contrat) que contrairement à ce que vous écrivez ; nous avons informé sans ambiguïté la compagnie que nous les emploierions dans le cadre d'un préavis de grève relatif à l'opposition des agents du réseau au travail du dimanche.

Enfin, cette prestation n'ayant pas été faite à titre gratuit, nous nous interrogeons sur l'utilité et la nécessité de ce courrier de la CIA au Président de Montpellier Agglomération pour justifier sa prestation du dimanche 18 janvier.

Nous n'osons croire qu'il y aurait eu menaces sur le maintien des subventions à cette compagnie auxquelles participent les différentes collectivités territoriales de notre région.

Dès lors nous vous demandons de faire paraître ce communiqué dans votre journal.

La secrétaire

Françoise Laurent